J'ai vécu des violences sexuelles (VS) ou des violences basées sur le genre (VBG). Est-ce que je veux du soutien de l'université ?

NON

Vous pouvez toujours accéder à d'autres ressources externes :

- CALACS
- CHUS Fleurimont
- Ligne Info-aide violence sexuelle
- Police de Sherbrooke

Vous pouvez toujours changer d'avis et demander du soutien ou des services plus tard.

Dans certains cas, l'université peut procéder à une évaluation des risques et demander une enquête externe, ex. :

- Lorsqu'une Identification d'un-e Auteur-e Recidiviste, est faite sur REES
- Lorsque l'université considère que la communauté est à risque de violence en raison du comportement ou des actions d'une personne.

Recevoir le soutien d'un-e conseillère-er en matière d'éducation et de prévention des violences à caractère sexuel (CEPVACS)
819 822-9600 #2911
svsc@ubishops.ca

SEXUAL VIOLENCE SUPPORT CENTRE

OUI

D'autres services pour nous rejoindre

- Sécurité du campus
- Vie en résidence
- Clinique médicale
- Services de consultation en santé mentale
- Plateforme en ligne REES

Je suis un-e tiers ou un-e témoin de violences sexuelles ou basées sur le genre

Version : août 2023

VOUS POUVEZ CHOISIR PLUS D'UNE OPTION

ACCOMMODEMENTS ACADÉMIQUES

Rencontrer un-e spécialiste de l'accessibilité pour les étudiant-e-s

- Vous n'aurez pas à lui faire de dévoilement sur votre situation.
- Ex. : flexibilité des dates de remises

MESURES IMMÉDIATES

Au sein de l'université, ex. :

- Ordonnance de non-contact, limitation de l'accès à des espaces sur le campus pour l'auteur-e identifié-e.

PLAINTE FORMELLE (PFVACS)

Au sein de l'université

- Un-e enquêteur-e externe analyse la plainte
- Votre nom et la nature de la plainte seront communiqués à l'auteur-e identifié-e.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Contacter la police de Sherbrooke pour faire une déclaration et entamer des procédures judiciaires.

RECUEILLIR DES PREUVES MATÉRIELLES

La trousse médico-légale se fait à l'hôpital CHUS Fleurimont:

- Doit être fait dans les 72 heures
- Ne déclenche pas automatiquement les procédures judiciaires
- Transport couvert par l'université